

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 17 juin à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère) s'est réuni en Mairie.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juin 2026

Présents : Steven BERNARDIN, Maryline BILLAUD, Françoise BOUCHER, Noël CASTE, Régine COMBE, Fabrice DANNA, Christophe DURET, Nathalie FAVRE, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Chantal PEGOUD, Bernard PIERRE, Céline REVOL, Marc RIBET, Carine TRILLAT, Carine VENTAJA

Vanessa PERRIN est arrivée à 19h30

Adrien SIMON est arrivé à 19h30

Secrétaire de séance : Steven BERNARDIN

1 – 2026-050D - Convention de participation aux frais de fonctionnement des gymnases de Saint-Genix-Les-Villages par les communes de résidence des élèves année scolaire 2025-2026 (délibération)

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu un courrier du Maire de Saint-Genix-Les-Villages lui demandant de bien vouloir participer aux frais de fonctionnement des gymnases de sa commune en raison de la scolarisation de 11 collégiens de Romagnieu au collège « La Forêt » pour l'année scolaire 2025-2026. C'est donc à ce titre que la commune de Romagnieu est sollicitée selon les modalités suivantes :

- Pour l'année scolaire 2025-2026 : 11 élèves domiciliés à Romagnieu scolarisés au collège « La Forêt » de Saint-Genix-Les Villages ont fréquenté les gymnases de Saint-Genix-Les-Villages.

Sachant que la commune de Saint-Genix-Les-Villages a arrêté la participation des communes par collégien fréquentant les gymnases de son territoire à **120,45€** par collégien et ce, par délibération n°2026-05-41 du 20 mai 2026 ce qui représente le coût suivant pour la commune de Romagnieu sur l'année scolaire 2025-2026 :

11 collégiens x 120,45€ soit 1 324,95€

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la participation de la commune de Romagnieu aux frais de fonctionnement des gymnases de la commune de Saint-Genix-Les-Villages pour 11 collégiens domiciliés sur la commune fréquentant le collège « La Forêt » sachant que ce coût représente **1 324,95 €** (120,45€ x 11 collégiens) pour l'année scolaire 2025-2026.

Entendu l'exposé de Madame Le Maire, le Conseil, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** la participation financière de la commune de Romagnieu aux frais de fonctionnement des gymnases de Saint-Genix-Les-Villages pour la fréquentation de 11 collégiens domiciliés à Romagnieu et fréquentant le collège « La Forêt » qui s'élève à **1 324,95 €** pour l'année scolaire 2025-2026 soit une participation de **120,45€** par collégien.

➤ **AUTORISE** Madame Le Maire, à signer la convention avec la mairie de Saint-Genix-Les-Villages.

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 17 juin 2026

Le secrétaire de séance
Steven BERNARDIN



Le Maire,
Céline REVOL

